



**MAIRIE DE CABRIES**  
Hôtel de Ville  
Place Ange Estève  
13 480 CABRIES  
Tel : 04.42.28.14.00  
Fax : 04.42.28.14.20  
Mail : maire@cabries.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2022/120/2224

**Objet : avenant n°4 au marché « Démolition et reconstruction  
in situ du groupe scolaire Saint-Pierre » LOT N°2  
VRD/Terrassement avec la SNC EIFFAGE ROUTE Grand Sud**

### Le maire de la commune de Cabriès

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4 ° ;

**Vu** sa décision n° 2021/043/2039 du 1<sup>er</sup> juin 2021, attribuant le marché « Démolition et reconstruction in situ du groupe scolaire Saint-Pierre » LOT N°2 VRD/Terrassement à la SNC EIFFAGE ROUTE Grand Sud pour un montant de : 1 535 291,26 € H.T. ;

**Vu** sa décision n° 2021/066/2062 du 9 septembre 2021 portant le marché à 1 573 913,06 € HT ;

**Vu** sa décision n° 2022/021/2125 du 9 mars 2022 portant le marché à 1 636 644,82 € HT ;

**Vu** sa décision n° 2022/057/2161 du 23 mai 2022 portant le marché à 1 653 322,82 € HT ;

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires de dépose du transformateur et poteau support du transformateur des « Bolles » pour permettre les terrassements en partie Ouest du terrain du projet de reconstruction du groupe scolaire de Cabriès ;

**Considérant** que cette modification d'avenant n° 4 représente une hausse cumulée de 7,81 % du montant total du marché initial ;

### DECIDE en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

**ARTICLE 1 :** De signer l'avenant n° 4 au marché pour les travaux supplémentaires de dépose du transformateur et poteau support du transformateur des « Bolles » pour permettre les terrassements en partie Ouest du terrain du projet, avec la SNC EIFFAGE ROUTE Grand Sud sise 4 bis rue de Copenhague, 13127 VITROLLES, représentée par Monsieur Olivier SEIGNON, agissant en qualité de Chef de Centre pour un montant de 1 841,20 € H.T. pour l'avenant n°4 portant à 1 655 164,02 € H.T. le montant total du marché.

**ARTICLE 2 :** Cet avenant prend effet à compter de la date de signature de l'ordre de service n°5.

**ARTICLE 3 :** Les dépenses afférentes seront prélevées au budget du présent exercice et des exercices ultérieurs aux crédits prévus à cet effet.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera notifiée aux intervenants et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État dans le département, et à Monsieur le comptable public, responsable de la trésorerie de Berre l'Étang.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution.

**ARTICLE 6 :** Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Fait à Cabriès, le 20 décembre 2022  
Le Maire  
**Amapola VENTRON**

Accusé de réception en préfecture  
01321500199-20221220-2022-2224-DE  
Date de réception en préfecture : 23/12/2022